

Canada : un feuilleton autour d'un oléoduc

Partage international n° 362 - Octobre 2018

par Diana Gold Holland

Le 30 août 2018, la cour d'appel fédérale du Canada a décidé l'arrêt de la construction d'une extension d'oléoduc. Malgré la forte contestation, elle venait de commencer et devrait coûter 7,4 milliards de dollars canadiens (soit 4,87 milliards d'euros).

La cour a avancé deux arguments : premièrement, il n'y a pas eu de véritables consultations des premières nations, les peuples autochtones canadiens, sur le territoire desquelles passerait l'oléoduc. Deuxièmement, l'Office national de l'Énergie n'a pas pris en compte l'impact environnemental du projet sur le milieu marin, ce qui inclut l'effet de la hausse du trafic des navires pétroliers sur la population d'orques dans le sud de la mer des Salish, au large de la province canadienne de la Colombie britannique.

Il s'agit d'une victoire éclatante pour les environnementalistes et les premières nations, dont les chefs conduisent la contestation depuis deux ans que le projet a été approuvé. Le gazoduc existant a été construit en 1953 pour transporter du pétrole, tant brut que raffiné, depuis les sables bitumineux de l'Alberta - où se trouve la troisième réserve mondiale de pétrole - vers le port de Vancouver, en Colombie britannique. Les travaux sur l'oléoduc en triplerait la capacité pour la porter à 890 000 barils par jour et multiplierait le nombre de pétroliers par sept.

Le gouvernement fédéral et celui de l'Alberta, tout comme les compagnies pétrolières, avancent que l'extension de l'oléoduc générerait de la croissance en créant des emplois, et permettrait d'accéder à de nouveaux marchés de l'autre côté du Pacifique. Mais de nombreuses nations indiennes, ainsi que des environnementalistes et des municipalités sur son tracé considèrent ce projet bien trop risqué et affirment qu'il mettrait définitivement hors de portée les engagements du Canada en matière de lutte contre le changement climatique. S'en sont suivies nombre de manifestations qui ont attiré des « gens ordinaires », ceux qui n'auraient jamais pensé participer à une manifestation.

La décision de la cour exige que le processus consultatif auprès des premières nations soit repris en bonne et due forme avant tout avancement du projet. Cela pourrait en fait enliser tout développement futur de l'oléoduc dans des difficultés administratives pendant longtemps. De l'avis général, le projet a désormais peu de chances d'aboutir. En effet, en dehors des obligations légales, l'oléoduc parcourt des terres indiennes qui n'ont jamais été cédées, car nul traité n'a été conclu qui donne droit à la Couronne. Il faut cependant préciser que toutes les nations indiennes ne s'opposent pas au projet : plusieurs espèrent le voir se concrétiser, mais sous contrôle des peuples amérindiens concernés.

Le verdict est un revers majeur pour le gouvernement de Justin Trudeau, qui plus tôt dans l'année avait annoncé son intention d'acheter l'oléoduc à l'entreprise Kinder Morgan, pour 4,5 milliards de dollars canadiens (soit environ 2,96 milliards d'euros). Seulement quelques minutes après la décision de la cour de mettre un veto à l'extension de l'oléoduc, les actionnaires de Kinder Morgan approuvaient à 99,98 % la vente, se réjouissant sans doute de pouvoir se débarrasser si facilement de cet actif controversé. En mai 2018, quand le premier ministre avait annoncé son intention, beaucoup de Canadiens avaient ressenti un profond sentiment de trahison.

De son côté, déclarant que l'accès des ressources canadiennes au marché mondial est au cœur des intérêts nationaux, J. Trudeau a répété sa détermination à ce que le projet se poursuive. Il affirme qu'il devra être réalisé d'une manière responsable, en respectant les lois et basé sur un partenariat franc de toutes les parties prenantes, ajoutant que des mesures sont en train d'être prises pour répondre aux questions de sûreté environnementale et maritime.

S'adressant aux journalistes à Edmonton, une semaine après la décision de justice, le premier ministre a expliqué que son gouvernement examinait toutes les options afin que la construction reprenne.

La même semaine, six ONG ont engagé des poursuites auprès de la Cour suprême de Colombie britannique, accusant le gouvernement fédéral de violer sa propre Loi sur les espèces en péril, en ne garantissant pas la protection critique de l'habitat

des orques de Colombie britannique. Au même moment, un plan de presque 150 millions de dollars canadiens (environ 98 millions d'euros), conçu pour améliorer les mesures d'urgences en cas de fuite de pétrole, et élaboré spécialement dans l'optique du projet d'extension, était suspendu. Les détracteurs opposent que ce plan doit être maintenu, quelle que soit l'issue.

Il est intéressant de souligner que depuis les années 1960, Kinder Garden n'a pas été en mesure d'exploiter l'oléoduc plus de quatre ans d'affilée sans fuite de pétrole. Dans la seule province de Colombie britannique, il y a eu cinq fuites importantes. Sur la période d'exploitation de cinquante ans prévue pour le nouvel ouvrage, il existe une probabilité d'environ 90 % que se produise au moins une marée noire désastreuse.

Quant aux effets sur la population d'orques, les données sont alarmantes. Le territoire des orques résidant au sud de la baie, sur la liste des espèces menacées depuis 2003, s'étend du sud-est de l'Alaska au centre de la Californie. Les femelles se reproduisent deux fois moins que dans les années

1970, mettant bas seulement tous les dix ans environ au lieu de cinq. Plusieurs facteurs menacent directement leur survie : la diminution de la disponibilité des proies, l'augmentation des contaminants de l'eau, la pollution et les nuisances sonores dues aux navires, pétroliers, ferries reliant les îles et autres, qui interfèrent avec la capacité des orques à communiquer et à chasser.

Comme c'est souvent le cas, nombre d'intérêts conflictuels sont en jeu et contenter les différentes factions ne sera pas aisé. Les Canadiens pourront-ils, sauront-ils trouver la sagesse et la générosité d'être unis derrière les paroles de leur hymne national : « *Ô Canada, nous sommes de garde pour toi* » ?

Canada

Date des faits : 30 août 2018 **Auteur** : Diana Gold Holland, collaboratrice de Share International, vit à Vancouver (Canada).

Thématiques : [environnement](#)

Rubrique : [Divers](#) ()